



Le 25. 08. 09

Compte rendu réunion 3 Groupe de travail LGV le 19 août 18 h à 20 h

Présents : Y GUYEN, P PELTIER, A BAVEREL J DUNAND, J- P MUSSOT, C POURRET, J- L BERNARD, J- P BILLOT, D CRETIN, D SERGENT
L.MAZZUCHELLI, Chargé de projets RFF
E.MONTIGNON, chef de projet INEXIA
Absents et excusés : A MENDES, M- P VUILLEMOT,

Ordre du jour :

1. Présentation du planning prévisionnel simplifié des travaux de réaménagement de la ligne de Devecey.
2. Points divers.

La charte de fonctionnement des commissions est remise et lue aux membres présents en début de réunion. (pas de remarques).

1. PLANNING PREVISIONNEL SIMPLIFIE :

Le planning prévisionnel, commenté par L.MAZZUCHELLI, est établi pour la période de 18 mois qui concerne les travaux de génie civil. Il est susceptible d'évoluer, une mise à jour mensuelle sera transmise à la commune par RFF avant chaque réunion du conseil municipal.
Ce planning sera communiqué par la Mairie aux membres du groupe par courriel.

2. POINTS DIVERS :

2.1. Information aux riverains :

- 2.1.1. installation de piquets identifiant l'emprise RFF : les riverains de la voie n'ont pas été informés. La Sté Vinci, qui intervient, a préparé un courrier destiné aux personnes concernées avant modifications et une note de service à son personnel pour l'en informer.
- 2.1.2. travaux autour du pont de la rue champêtre : l'accès au pont a été fermé en raison de travaux préparatoires. Sur notre intervention, l'entreprise a rétabli et sécurisé le cheminement piétons.

2.2. Déboisement:

2.2.1. selon le planning d'Inexia, le chantier est prévu de la semaine 35 à 37. Le déboisement est effectué, avec une marge de 1 m en retrait depuis l'emprise RFF. Le déboisement sera réalisé selon le besoin, en terme de sécurité, risque de chute d'arbres sur la voie ferrée. Si il y a détérioration sur la propriété des riverains, un constat est établi pour recours auprès de l'entreprise.

En complément de cette première phase de déboisement, une visite des lieux est prévue, avec un technicien ONF, afin d'identifier le besoin de déboisement sécuritaire. Au cas où les arbres seraient jugés dangereux sur le domaine privé, Les propriétaires en seront informés. En

accord avec le propriétaire, le déboisement serait à la charge de RFF. Si le propriétaire, informé du risque, n'autorise pas la coupe, c'est sa responsabilité qui sera engagée et non celle de RFF.

2.2.2. Reboisement : Des aménagements paysagés sont prévus après la réalisation de la plate-forme ferroviaire (automne 2010.2011). Ils seront concertés avec la municipalité. Pour des raisons de sécurité, les essences ne devront pas dépasser une certaine hauteur.

2.3. Protections anti-bruit :

2.3.1 : Merlons rue champêtre :

Pour ce merlon, rien n'est prévu par RFF à cet endroit de la commune de Besançon, Y Guyen rencontrera J-C Roy et M.Loyat afin de connaître les intentions de la ville de Besançon. Merlon côté lotissement rue Platine : idem Y Guyen propose de mettre à disposition une partie de terrains communaux pour un merlon d'une hauteur de 3 m.

2.3.2 : Palissade rue du Levant :

Au niveau des habitations de la rue du Levant, une palissade végétalisée a été proposée depuis le début des études en 2004. entre 2004 et 2009, le projet a évolué et notamment le positionnement de la halte ferroviaire. Cette proposition ne donne pas satisfaction à la municipalité. A ce jour, pas de changement de la part de RFF. L'étude acoustique mise à jour en 2009 ne conclue pas à l'obligation de construire un mur.

Y Guyen, nous fait part d'un courrier de J-L Fousseret envoyé à la direction de RFF afin de demander une amélioration de ces protections pour plus d'efficacité.

2.4. Etude acoustique :

Une 2^{ème} étude acoustique a été réalisée par RFF début 2009. Les éléments pris en compte sur la base des seuils réglementaires ligne LGV (et non ligne classique), montrent que les niveaux sonores prévus pour les passages de 8 TGV, 44 navettes et 4 locomotives fret par jour, ne dépassent pas les seuils réglementaires : 60 dB le jour et 58 la nuit. Ces résultats confirment ceux de la 1^{ère} étude réalisée par RFF lors de l'Avant Projet Détaillé.

Après la mise en service de la ligne, des contrôles devront être réalisés par RFF afin de vérifier les niveaux sonores. En cas de dépassement des seuils réglementaires, RFF qui a une obligation de résultat devra procéder à une mise en conformité. Les riverains souhaitent une meilleure prise en compte de la problématique acoustique et demandent d'affiner l'étude. RFF n'engagera pas de 3^{ème} étude.

2.5. Arrêt navettes et TGV :

Un membre questionne sur le nombre d'arrêt de trains et navettes : à ce jour, le projet de transport au niveau de la SNCF et du Conseil Régional doit être étudié, le nombre de passages et d'arrêts navette n'est pas encore déterminé. Ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion, en présence des représentants du Conseil Régional.

2.6. Niveau décisionnel et marge budgétaire :

L.Mazzucchelli, Chargé de projets RFF, précise que toutes les modifications importantes compatibles avec le projet doivent être étudiées et validées au niveau de la Direction d'Opération de RFF.

2.7. Clôtures de protection :

Pendant la réalisation du chantier, des grillages de protection plastifiés seront installés sur les zones jugées à sécuriser.

Pour une protection définitive, un diagnostic précis, zone par zone, sera réalisé. L. Mazzucchelli précise que cette partie de voie n'est pas considérée comme une ligne LGV (qui sont complètement grillagées), les zones à sécuriser le seront en fonction des résultats du diagnostic.

2.8. Travaux pont Amitié et pont Tuileries:

Les travaux pont-route rue de l'Amitié sont prévus de décembre 2009 à juin 2010 avec interruption de la circulation.

Les travaux pont-route de la tuilerie sont prévus de juillet à octobre 2010 avec interruption de la circulation.

Il est nécessaire d'étudier rapidement l'impact au niveau de la circulation des véhicules et piétons afin de limiter au maximum les perturbations et de prévoir, notamment, la circulation des piétons au pont de l'amitié.

2.9. Visite d'un site et rencontre avec des riverains :

Le maire sollicite RFF pour une visite d'un site de même nature afin de vérifier et de se rendre compte sur place du niveau de nuisances sur une installation en cours d'exploitation.

2.10. Précisions sur halte ferroviaire :

Ce projet, doit être approfondi en concertation avec tous les partenaires concernés : la CAGB, le Conseil Régional, RFF et la SNCF. Plusieurs points sont cités : pas de parking côté rue du Vallon mais un arrêt minute, quelle accessibilité PMR, la programmation de 2 quais et-elle nécessaire, le positionnement de la voie d'évitement vers la halte ferroviaire est-il définitif, abandon du cheminement piéton positionné sur la servitude communale entre 2 propriétés de la rue de levant.

.Prochaine réunion du groupe :

>>> MERCREDI 9 SEPTEMBRE : 18 h en mairie

(Prévue initialement le mardi 8)

Une réunion publique est prévue le LUNDI 21 septembre à 20 h

DATE à confirmer